



COMMUNE DE PULLY

DIRECTION DE L'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS

Chemin Davel 2

# plan de quartier " EN PAUMAZ "

## ADDENDA

### Modifications du schéma des circulations et des art. 9 et 16 du règlement spécial

Dossier présenté par:  
COMMUNE DE PULLY  
DIRECTION DE L'URBANISME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Approuvé par la Municipalité de Pully  
dans sa séance du: **8 7 JUIN 1989**

Transmis à la Municipalité le: **2 4 JUIN 1989**

Le Directeur de l'Urbanisme et des Constructions:

DÉPOSÉ A L'ENQUÊTE PUBLIQUE  
A LA DIRECTION DE L'URBANISME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

DU **2 0 OCT 1989** AU **2 0 NOV 1989**

Le syndic:

Le Secrétaire:



Adopté par le Conseil Communal de Pully  
dans sa séance du: **16 MAI 1990**

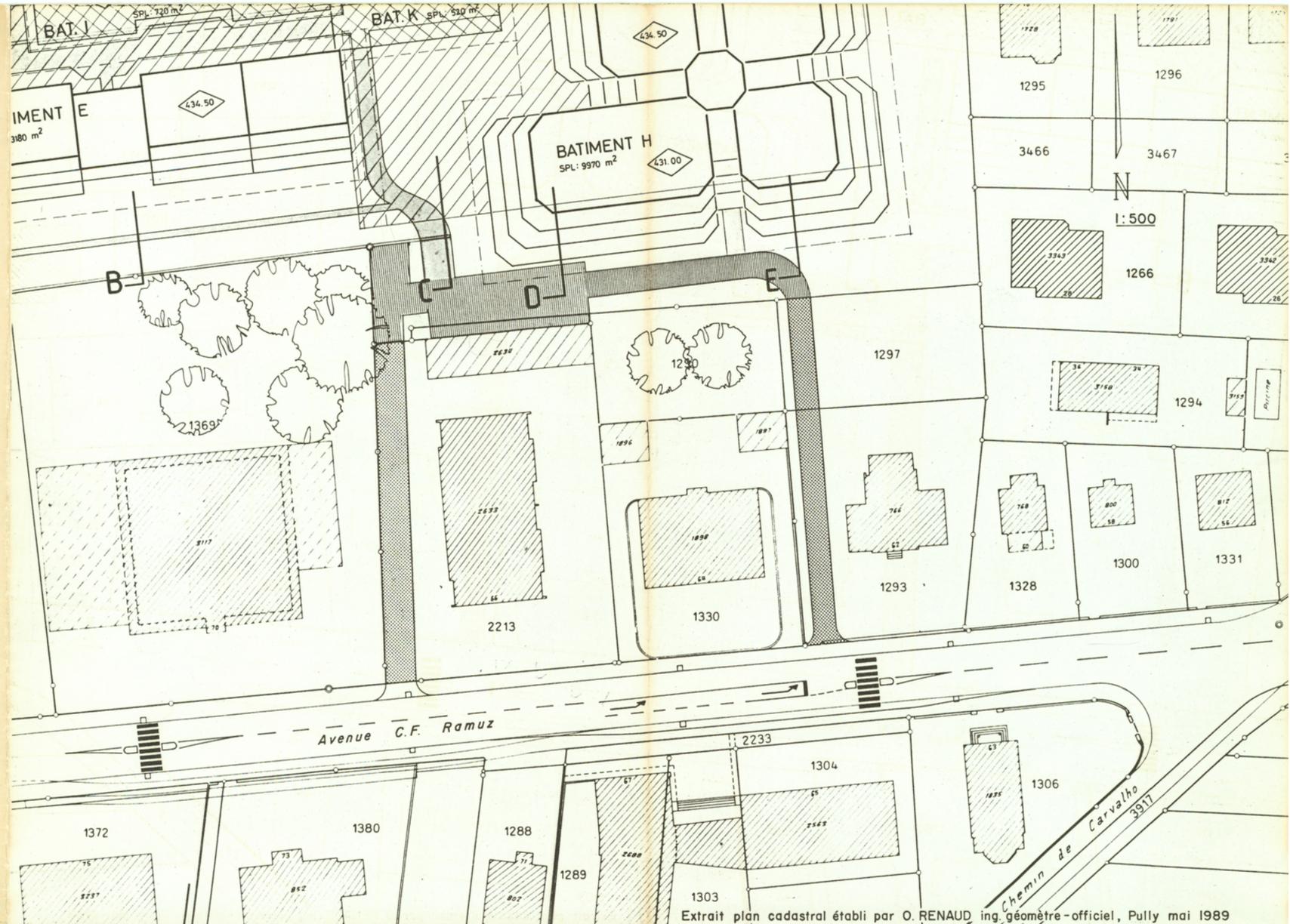
Le Président:

Approuvé par le Conseil d'Etat du canton de Vaud  
dans sa séance du: **2 2 MAI 1992**

l'atteste: Le Chancelier:

E. Cleva

Elusay



#### MODIFICATIONS DES ART. 9 (ALINEA NV.) ET 16 (ALINEA 1ER) DU REGLEMENT SPECIAL

##### Art. 9

Les constructions doivent s'inscrire dans les gabarits fixés par le plan.

Les garages enterrés pourront être étendus au-delà du gabarit indicatif, à condition qu'ils ne dépassent pas le niveau du terrain naturel de plus d'un mètre et soient recouverts à cet endroit d'une épaisseur de 50 cm de terre végétale.

##### Art. 16

Les accès principaux pour les véhicules sont aménagés depuis et sur l'avenue C-F Ramuz, (largeur de la chaussée, 4.00 m au minimum) avec au moins un trottoir pour les piétons (largeur 1,50 m).

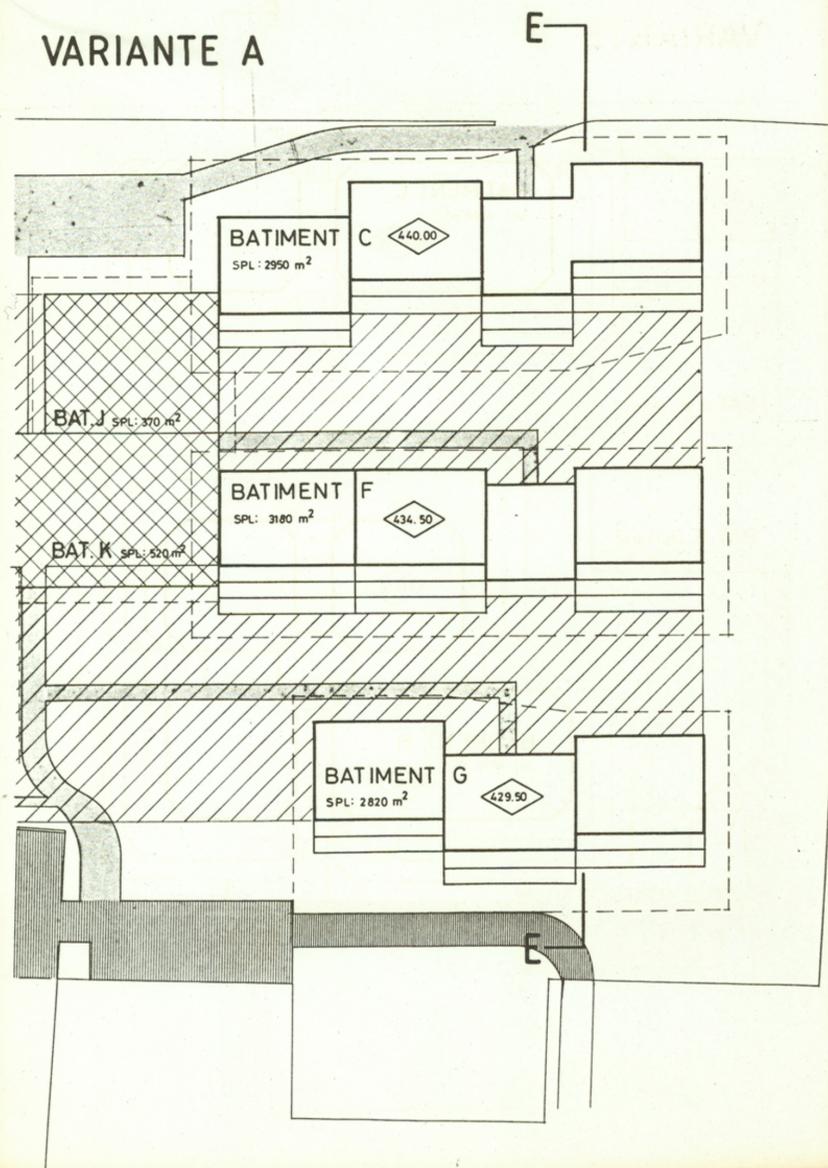
Un accès à utilisation exceptionnelle (livraisons, déménagements, ambulances, service du feu, etc.) est possible par le chemin de Pierraz-Portay (pour les bâtiments D et E) ainsi que par le chemin de Château-Sec (pour les bâtiments B et C).

AMENDEMENT DU CONSEIL COMMUNAL (16.5.1990)

#### légende :

- périmètre du P.P.A.
- périmètre d'implantation bâtiments A.B.C.D.E.F.G. et I.J.K
- périmètre d'implantation du bâtiment administratif H.
- périmètre d'implantation de l'ascenseur oblique
- gabarit indicatif des bâtiments A.B.C.D.E.F.G
- gabarit indicatif des terrasses des bâtiments
- gabarit indicatif des bâtiments enterrés I.J.K
- gabarit indicatif des garages enterrés
- accès véhicules, stationnement extérieur
- servitude privée de passage tous véhicules
- circulations piétonnières (accès occasionnels pour véhicules)
- zone de verdure

#### VARIANTE A



#### VARIANTE B

